

Le montant total des travaux s'élève à 101 820 euros HT. En raison de l'éligibilité de la commune au

« Fonds Vert » 30 % du devis est à la charge de la commune, soit 34 000 euros. Le paiement peut être réalisé en 12 annuités.

Les travaux seraient réalisés en 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le devis.
- De demander le fond esthétique pour l'enfouissement route des Bernolles et rue de la Croix des Chaumes.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Réseau de chaleur **(ref : 344-2024)**

Le maire rappelle aux conseillers le problème du chauffage dans les logements communaux de la place de l'église. Pour pallier à ce problème a émergé l'idée d'une chaufferie par plaquettes.

Il est proposé de faire réaliser une étude par le SIEEEN, à qui il faudrait déléguer la compétence énergétique. Il est signalé qu'en plus du coût de la chaufferie il faut également étudier le coût d'installation des radiateurs.

Le SIEEEN propose de s'occuper des travaux, de la gestion et de la facturation aux occupants des logements.

L'étude, qui coûterait 5000 euros, serait subventionnée à 70%.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De déléguer la compétence énergétique au SIEEEN.
- De faire réaliser l'étude par le SIEEEN.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Projet ancienne boulangerie

Le Maire effectue un rappel du projet qui entoure l'ancienne boulangerie, pour lequel une étude de Nièvre Aménagement a été réalisée.

Le conseil souhaite faire réaliser également un devis de projet auprès de l'entreprise MBK pour une prestation complète s'ils sont en mesure de la prendre en charge. Dans ce cas, le coût final entre le projet présenté par Nièvre Aménagement et celui présenté par MBK seront comparés.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Réfection des routes
(ref : 345-2024)

Monsieur Nolin rappelle aux membres du Conseil les routes de la commune qui doivent faire l'objet de travaux cette année : la route des Bernolles et la rue des Boulats.

Route des Bernolles : 1450 m de travaux ont été chiffrés, pour un devis à environ 55 000 euros. Les travaux seront fait sur 720m.

Rue des Boulats : Le devis est de 44 000 euros HT pour 750m. La communauté de communes participera par fonds de concours à hauteur de 12 000 euros. La somme qui restera à la charge de la commune sera, malgré cette participation, supérieure à la somme prévue au budget pour ces travaux. Se pose par conséquent la question de savoir si les travaux seront faits entièrement ou seulement sur une partie de cette route.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux pour les 750 m de la rue des Boulats qui ont fait l'objet du devis.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention(s) : 0

Organisation des élections

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives à venir, les tableaux de permanence pour la tenue du bureau de vote sont fixés ainsi :

Scrutin du 30 juin 2024 :

De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13h à 15h30	De 15h30 à 18h
Nicolas NOLIN Nathalie JOUASSIN Françoise SCHOONBROODT	Maryse SERPOLET David MAUPETIT Magali DARSY	Daniel FRANCOIS Joëlle NOLIN Elisabeth GARRUCHET	Yves RIBET Jean-Philippe MINE Pascal JACQUET

Scrutin du 7 juillet 2024 :

De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13h à 15h30	De 15h30 à 18h
Nicolas NOLIN Nathalie JOUASSIN Françoise SCHOONBROODT	Yves RIBET Joëlle NOLIN Céline BARBARAT	Daniel FRANCOIS Elisabeth GARRUCHET Magali DARSY	Maryse SERPOLET Jean-Philippe MINE Etienne LEVASSEUR

Chemin piéton aux Bruyères Radon
(ref : 346-2024)

Le problème des voitures qui stationnement sur le chemin piéton aux Bruyères Radon, empêchant les piétons d'y circuler normalement, est évoqué.

Afin de remédier à ce problème et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- De prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement.
- D'acheter et installer des panneaux indiquant cette interdiction

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention(s) : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Travaux du Pont du Bourdigeot

Les travaux sont achevés. La somme de 2000 euros a été ajoutée au devis initial en raison d'un changement de pierres.

2. Déjections canines

3. (ref : 347-2024)

Afin de lutter contre le problème des déjections canines laissées au sol par les propriétaires des chiens le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De prendre un arrêté municipal imposant aux maîtres de ramasser les déjections sous peine d'une amende de 35 euros.
- D'acheter et d'installer des panneaux d'information pour l'application de cette mesure.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention(s) : 0

3. Proposition d'achat

Une habitante de la commune, voisine d'une parcelle dont la commune est propriétaire, souhaite acheter un morceau de cette parcelle.

Les conseillers souhaitent attendre l'avancée du projet concernant l'ancienne boulangerie avant de prendre une décision.

4. Proposition de don de terrains

Le propriétaire de deux parcelles souhaite en faire don à la commune, le maire en fait donc part aux conseillers. Il est demandé d'étudier la possibilité de recourir à un acte administratif.

5. Assemblée du Panier Luthenois

Le bilan est présenté au membre du conseil. L'objectif à venir est de continuer la remontée.

6. Etat des routes

Des trous sur la route sont signalés Impasse de la Belette.

7. Feu d'artifice

Cette année, le feu d'artifice sera tiré soit du terrain de foot, soit d'un terrain appartenant à la commune. La décision sera prise en fonction de la météo.

8. Terrains en friche

Le maire indique qu'il a été demandé au service des impôts si les impôts concernant les terrains en friche étaient payés et que, selon la réponse, il faudra prendre une décision pour engager une procédure.

9. Remarques diverses :

- Problème de ramassage des ordures ménagères.
- Problème avec un propriétaire de chien.
- Problème de transport scolaire de Saint-Pierre-le-Moûtier sur le canton.
- Vote des jurés.
- Ouverture des médecins solidaires à Chantenay-Saint-Imbert.
- Inauguration de la Halte Nautique.

Heure de fin de la séance : 22h00